

Résumée des services de mise à l'essai, d'étiquetage, d'inscriptions et de suivi des Laboratoires QPS

Première demande

Le client présente à QPS une demande d'évaluation accompagnée d'une brève description du produit. Cette description peut être fournie par des documents commerciaux, des photos, un e notice d'instructions, etc. Les nouveaux clients doivent présenter leur demande au directeur général et les clients qui traitent déjà avec QPS peuvent envoyer leur demande à l'ingénieur de projet avec lequel ils travaillent habituellement. QPS révisera les documents soumis pour déterminer la portée des travaux requis et préparera une lettre de proposition qu'elle enverra au client une fois qu'il lui aura retourné le formulaire des renseignements requis sur le produit soumis qui accompagne ce résumé.

Lettre de proposition

Une lettre de proposition qui précise la norme qui sera utilisée pour l'évaluation, les coûts prévus, le montant du depot, le cas échéant, le nombre d'échantillons requis et tout autre renseignement pertinent est envoyée au client. Un formulaire de demande de certification de produits est joint à la lettre.

Échantillons des produits

S'il accepte la proposition d'QPS, le client doit retourner le Formulaire de demande de certification de produits, le dépôt demandé, le cas échéant, et les échantillons requis à QPS. Au cours de l'évaluation du produit, QPS fera parvenir au client un exemplaire du Contrat d'inscription, d'étiquetage et de suivi. Il n'est pas nécessaire que le contrat soit retourné à QPS dès le début de l'évaluation du produit, mais il doit être signé et envoyé à QPS avant que celle-ci n'autorise l'apposition des étiquettes en usine.

Accusé de réception

Une fois que les documents et les échantillons requis sont reçus, un dossier de travail est ouvert. Le client peut alors recevoir un accusé de réception qui indique le nom de l'ingénieur affecté au projet et la date prévue de la fin des travaux.

Personne-ressource chez QPS

L'ingénieur affecté au projet devant la personne-ressource du client chez QPS de est responsable des essais et de l'évaluation du produit du client ainsi que de la coordination des diverses activités connexes à l'autorisation d'apposer, en usine, les étiquettes sur le produit, p. ex., l'organisation de la première inspection en usine et l'achat des étiquettes. Si l'ingénieur de projet est absent, le client peut communiquer avec le directeur général.

Normes

La mise à l'essai initiale et l'évaluation du produit sont réalisées en vertu de normes reconnues à l'échelle nationale comme les normes CSA.

Interprétation des norms et appels

Au cours de l'évaluation, des questions peuvent être soulevées quant à l'interprétation d'une exigence d'une norme pour un produit particulier. Le client peut loger un appel ; il pourra presenter son point du vue aux différents echelons de direction technique s'il ne peut s'entendre avec l'ingénieur de projet. Au besoin, des membres du Comité sue le programme de certification par une tierce partie ou des membres de différents comités rédacteurs de norms seront consultés en vue de résoudre le problème.

Inspection des installations et sélection des échantillons

Une fois que les contrats preliminaires pertinents ont été signés et avant la première visite en usine, QPS pourra fournir au client un exemplaire de la Liste de verification pour l'évaluation des produits afin qu'il puisse se familiariser avec la méthode d'inspecton. Après une revision et une verification approfondies du processus de fabrication, et une période d'observation en cours de production réelle, l'inspecteur prendra des échantillons au hazard qui seront envoyés aux installations d'essai. Les échantillons sont prélevés directement sur la chaine de production ou dans les stocks. La mise à l'essai et l'évaluation sont effectuées conformément aux norms pertinentes (indiquées dans le contrat préliminaire) et un rapport officiel qui donne les resultants des essais est émis.

Qualification des produits

Dans certains cas, QPS peut accepter les resultants d'essai d'un autre laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale (NRTL) si ces resultants sont récents et pertinents au programme de certification.

Essais et evaluations

La mise à l'essai et l'évaluation initiales du produit comprennent l'étude de la construction du produit par rapport aux exigences de la norma, des essais en vertu des exigences de performance de la norma la plus récente et la preparation d'un rapport.

Lieux

La mise à l'essai et l'évaluatino du producit peuvent être effectuées à plusieurs endroits. Dans la plupart des cas, les essais sont realizes dans les installations de QPS. Dans certains cas, le produit peut être mis à l'essai dans les installations du client par exemple lorsque le produit est de très grande taille et qu'il est difficile de le déplacer, lorsque des installations d'essair particulières sont requises ou lorsque le client participe au programme de mise à l'essai en presence d'un observateur. Un produit mis à l'essai sur place après son installation ne peut server de reference pour la certification et les visites de suivi.

Essais dans les installations du client

Avant que les essais puissent être realizes chez lui, le client doit s'assurer de pouvoir fournir tous les appareils, le materiel et les instruments necessaries à l'évaluation en vertu de la norme pertinente. Tous les instruments doivent avoir été étalonnés au cours des 12 mois qui precedent la date des essais au moyen d'appareils reconnus par le National Institute of Standards and Technology. La ou les methods d'essai doivent être

documentées, révisées et attestées par l'ingénieur et (ou) l'inspecteur de QPS affecté au projet.

Rapport d'évaluation

Il arrive fréquemment que l'évaluation mette en évidence des caractéristiques de construction ou des resultants d'essai non conformes à la norme. Dans ce cas, un rapport d'évaluation qui fait état des non-conformités est préparé. Généralement, QPS n'émet aucun rapport officiel avant d'avoir complété tous les essais et toutes les évaluations. Cependant, dans certains cas, l'examen de la construction permet de découvrir des problèmes qui, lorsqu'ils sont corrigés, peuvent modifier de façon significative les resultants des essais. Dans ce cas, QPS préparera un rapport d'évaluation préliminaire, qui indique en détail les éléments de construction non conformes, et reportera la mise à l'essai jusqu'à ce que les corrections requises soient apportées.

Rapport d'approbation

Si le produit est jugé conforme à la norme, QPS produit un rapport d'approbation dans lequel le produit est décrit. Le rapport d'approbation comprend des photographies, des illustrations et des documents écrits dans lesquels sont décrits les principales caractéristiques de construction et les principaux composants du produit visés par la norme. Le rapport d'approbation est le document utilisé par les inspecteurs de QPS au cours des visites de suivi périodiques en usine.

Rapport de l'avancement des travaux et communications

Des rapports de l'avancement des travaux qui indiquent les différentes étapes du projet complètes et les renseignements ou échantillons reçus ou requis afin de compléter le processus d'évaluation sont fournis au client à tous les mois. QPS tient à établir une bonne communication avec ses clients afin de les informer rapidement si des problèmes surviennent au cours des travaux.

Options en cas d'échec

Un grand nombre d'évaluations de produits résultant en un rapport d'évaluation qui indique des non-conformités. Si les défauts peuvent être facilement et rapidement corrigés, le client peut choisir d'accepter une augmentation du coût prévu afin que QPS procède à des contre-essais et à une nouvelle évaluation sur des échantillons modifiés. Si les modifications requises sont importantes, le rapport d'évaluation met fin au projet et un nouveau dossier sera ouvert lorsque des échantillons modifiés seront disponibles.

Approbation et étiquetage

Une fois que le produit a été jugé conforme à la norme pertinente, qu'une inspection en usine n'a révélé aucune non-conformité et que le Contrat d'inscription, d'étiquetage et de suivi est signé, le produit sera approuvé, pourra porter les étiquettes et fera l'objet d'inspections de suivi. Le Contrat sur les visites de suivi définit les responsabilités de QPS et du client et établit le pouvoir légal de QPS quant à l'utilisation de sa marque de certification.

Répertoire

Les produits jugés conformes au terme de l'évaluation seront inscrits dans le Répertoire des produits approuvés de QPS qui est publié deux fois par année.

Première inspection en usine

Une première inspection en usine est réalisée pour reviser le programme de contrôle de la qualité du client et les capacités de celui-ci à procéder aux essais requis en cours de production. Cette inspection peut être réalisée concurremment à la mise à l'essai et à l'évaluation ou juste avant que QPS permette que la marque de certification soit apposée sur le produit. Le client ne peut en aucun cas procéder à l'apposition des étiquettes sur un produit tant qu'une première inspection en usine satisfaisante n'a pas été effectuée. Ce type d'inspection n'est réalisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de produits fabriqués dans l'usine en cause, sauf si des éléments portent à croire que les méthodes de contrôle de la qualité et les essais en cours de production ne sont plus adéquats.

Suivi

Une fois que le produit a été jugé conforme à la norme, que la première inspection en usine a été effectuée et que le Contrat d'inscription, d'étiquetage et de suivi est signé, le service de suivi mis en œuvre et le fabricant est autorisé à appliquer la marque de certification QPS sur le produit inscrit. Quatre visites non annoncées seront réalisées chaque année afin d'assurer que le produit inscrit est toujours fabriqué comme le produit original évalué. Au cours des visites de suivi, l'inspecteur compare les caractéristiques de construction et les composants d'un produit avec les caractéristiques et les composants décrits dans le rapport d'approbation, s'assure que les essais en cours de production sont effectués et que les méthodes de contrôle de la qualité sont toujours en vigueur. Au terme de la visite de suivi, un exemplaire du rapport d'inspection écrit est remis au client.

Étiquettes

Toutes les étiquettes doivent être obtenues de QPS. Dans certains cas, QPS pourra permettre au fabricant d'incorporer l'étiquette QPS à la plaque signalétique du produit.

Utilisation de la raison sociale de QPS aux fins de publicité

L'utilisation de la raison sociale de QPS, de son logo ou de sa marque de certification sur les étiquettes ou les plaques signalétiques des produits, dans des brochures et des documents publicitaires ou commerciaux pour indiquer ou laisser entendre qu'un produit est inscrit ou approuvé par QPS est interdite tant que QPS n'a pas accordé une autorisation écrite. La mention de la raison sociale de QPS dans les documents publicitaires est toutefois encouragée dans le cas des produits qui portent la marque de certification.

Coûts

Les coûts prévus donnés dans la lettre de proposition sont basés sur les documents fournis par le client avec sa demande et varient selon l'importance des travaux requis. Le prix proposé comprend une évaluation ; il ne comprend pas les contre-essais ni les réévaluations qui pourraient être requis ni le coût de la mise à l'essai des composants du

produit requis pour déterminer leur conformité aux normes pertinentes. Les coûts des visites de suivi sont factures trimestriellement selon le tarif par visite déterminé au moment de la proposition, plus les dépenses connexes. Les frais pour les visites de suivi peuvent aussi être ajoutés aux coûts d'achat des étiquettes de certification fournies par QPS.

Facturation

Une facture est envoyée chaque mois pendant la durée des travaux. Dans le cas des projets dont l'importance est telle que les travaux peuvent demander plusieurs mois, la facturation est mensuelle et au prorata des travaux.

Révisions des normes

Les normes sont mises à jour ou révisées de façon périodique. Ces modifications ou nouvelles exigences peuvent demander des contre-essais sur les produits approuvés pour déterminer s'ils sont conformes aux nouvelles exigences. Lorsque des exigences modifiées ou ajoutées sont assorties d'une date d'entrée en vigueur, QPS demandera au client d'indiquer les produits approuvés pour lesquels il désire conserver la certification après la date d'entrée en vigueur afin de déterminer quels échantillons doivent faire l'objet de contre-essais.